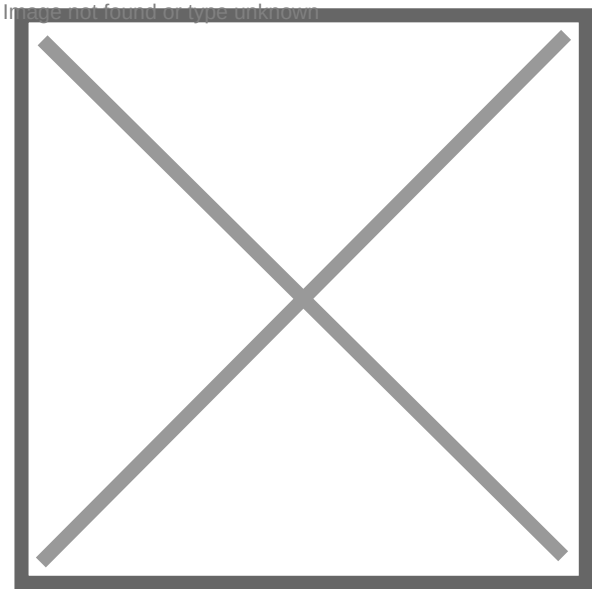




Ajout co-titulaire sur le bail

Par **Lymok**, le **07/09/2020 à 09:59**

Bonjour, je souhaiterais avoir un renseignement concernant l'ajout de mon compagnon sur mon contrat de location. Nous nous sommes pacsés en mars 2020. J'ai demandé à ce qu'il apparaisse sur le bail. Or, le bailleur social refuse d'effectuer la démarche car mon compagnon n'est pas d'origine française cependant il est en situation d'entrée régulière sur le territoire français et est en récépissé de demande d'asile. Est-ce normal ?
rnVous remerciant.
rnBien cordialement.

Par **morobar**, le **08/09/2020 à 09:22**

Bonjour,
rnQuirnrnrLe bailleur loue à qui il veut et pas aux copains.
rnLe mariage serait la seule solution.
rnEn outre cela paraît être une erreur stratégique dans l'optique d'une relation a priori précaire et/ou récente.

Par **Lymok**, le **08/09/2020 à 09:35**

La loi ARUR de 2014 reconnaît pourtant la co-titularité au partenaire du Pacs.
rnIl me semble que le pacs est un statut matrimonial et non une simple relation de « copinage ».
rnJe ne vois pas la notion de stratégie Ici??
rnÊtes-vous juriste ou juste une personne qui a besoin de réagir sur les réseaux sociaux ?
rnBien cordialement.